



Jardin d'enfants "M I L O U" Av. Mce-Troillet 127, 1950 SION
027 323 38 75

milou.sion@hotmail.ch



Jardin d'enfants MILOU

De 3 à 5 ans

- ✓ Socialisation
- ✓ Adaptation au rythme de l'enfant
- ✓ Préparation à l'école
- ✓ Ateliers créatifs, cognitifs, moteurs

HORAIRES

Matin: 9H -11H20

Après-midi: 13H40 -16H20

Congés scolaires,
fermé mercredi après-midi

Tarifs : dès 70.-/ mois

Enfants hors commune acceptés

Av Maurice-Troillet 127 - 1950 Sion
Tel 027 323 38 75 milou.sion@hotmail.ch
f jardin d'enfants Milou



Label Youpla'bouge

Nous proposons une prise en charge à la demi-journée.

Notre jardin d'enfants est un lieu d'éducation et d'apprentissage dans lequel l'enfant est placé au centre de l'intervention pédagogique.

Chacun y évolue à son rythme.

Compétences travaillées :

- Vivre ensemble
- Construire son langage
- Agir et s'exprimer avec son corps (Label Youplà Bouge)
- Découvrir le monde
- Percevoir, sentir, imaginer, créer.

À 3 ans, un enfant a déjà acquis de nombreuses compétences et une solide autonomie dans bien des domaines.

Nous visons à renforcer cette autonomie et travaillons à les habituer à vivre des matins/ après-midis rythmés. Nous alternons séances de jeux et d'expérimentations libres et des séances d'activités cadrées.

N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations.

Catherine Moix
Éducatrice responsable



Fiche d'inscription

Nom de l'enfant _____ Prénom _____

Né(e) le _____ Nationalité _____

Langue maternelle _____ Email _____

Adresse _____

Pédiatre _____

Allergies, intolérances ? non oui, lesquelles

Nom du **Père** _____ Nom de la **mère** _____

Prénom _____ Prénom _____

Etat civil _____ Etat civil _____

Profession _____ Profession _____

Tél. fixe _____ Tél. fixe _____

Tél. portable _____ Tél. portable _____

Horaire	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin					
Après-midi					

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant :



REGLEMENT

HORAIRES

Le jardin d'enfants est ouvert du lundi au vendredi :

de 9h à 11h30 et de 13h40 à 16h30, sauf le mercredi après-midi.

Les parents viennent chercher les enfants à **11h20 et 16h20**.

Les congés du jardin d'enfants sont les mêmes que ceux des degrés 1H et 2H des écoles séduinoises.

PRISE EN CHARGE :

Les enfants **malades, fiévreux et contagieux** ne sont pas admis.

Les enfants fréquentant le jardin d'enfants pour la première fois effectueront une adaptation. Veuillez rester atteignable et disponible lors des premières demi-journées. Cela même s'ils ont déjà fréquenté une autre structure.

Si vous le désirez, votre enfant peut fêter son anniversaire avec ses amis de MILOU, il vous suffit de nous avertir et d'apporter le matériel nécessaire à la fête.

Les enfants sont inscrits pour toute l'année scolaire. L'adaptation au jardin d'enfants, l'acquisition des règles de vie en société, la connaissance des autres enfants, se fait au fil des mois et demande à votre enfant un investissement. En le laissant progresser et trouver sa place au cours de l'année vous respectez et reconnaissez ses efforts et lui donnez la possibilité de vivre une expérience complète.

De plus, la prise en charge et les exigences de l'équipe éducative évoluent en cours d'année pour s'adapter au développement de l'enfant. La prise en charge est pensée comme une évolution progressive. Ainsi les activités seront différentes en fonction de l'avancement de l'année scolaire.

Dès septembre 2019, nous offrons la possibilité aux enfants en 1H de fréquenter le jardin d'enfants en dehors des heures de classe (lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi et mercredi matin).

Nous offrons aussi la possibilité aux enfants de 4 ans de fréquenter le jardin d'enfants le matin ET l'après-midi, cela sous certaines conditions. L'équipe éducative vous renseignera volontiers sur les détails de cette prise en charge.

ARRIVEES – DEPARTS

L'arrivée du matin se fait à **9h00 précises** et l'après-midi **entre 13h40 et 14h00**. Les parents sont invités à entrer pour aider leur enfant à se préparer.

A 11h20 et 16h20 la porte d'entrée sera ouverte et les parents entreront pour préparer leur enfant. L'équipe éducative sera à disposition pour répondre aux questions des parents et les renseigner sur le déroulement de la demi-journée écoulée. Les enfants ne seront pas autorisés à sortir du jardin d'enfants sans un adulte responsable.

Les parents doivent nous indiquer la personne qui viendra chercher l'enfant. Nous ne laisserons pas l'enfant quitter Milou avec une personne inconnue.

Sans indication particulière, nous considérons que les deux parents sont à même de venir chercher leur enfant. Les parents séparés ou divorcés doivent nous indiquer par écrit si des mesures spécifiques sont à prendre.

Sur recommandation de la Police Cantonale Valaisanne pour l'ensemble des structures d'accueil, nous sommes équipés d'une vidéo **surveillance**. Je vous rappelle que seules les personnes autorisées peuvent venir chercher votre enfant. Les frères et sœurs non majeurs ne peuvent venir chercher un enfant qu'après signature d'une décharge par les parents ou tuteurs.

Veillez impérativement m'avertir en cas de changement.

Il est interdit de stationner sur les places louées du parking de l'immeuble, ainsi que sur celles du concierge. Veuillez stationner sur les places visiteurs ou dans la rue de la Chapelle (zone bleue à la fin de la rue) ou dans l'avenue Maurice-Troillet.

MATERIEL A PRENDRE

Merci de fournir à votre enfant **un petit sac à dos** (avec son prénom) dans lequel il mettra **une paire de pantoufles** (avec son prénom), de préférence pas de « Crocs » et **un petit goûter sain**, qu'il déposera dans la corbeille prévue à cet effet sur le bureau.

Un change complet est apprécié. Pour les enfants qui ne sont pas encore propres : toujours avoir des couches et des lingettes dans leur sac.

Nous buvons de l'eau pendant le goûter.

Chaque parent est tenu de nous signaler par écrit les **allergies** ou **intolérances** éventuelles. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de cette règle.

GOUTER

En milieu de matinée et d'après-midi pour une durée de 15 à 20 mn, nous partageons à la même table un moment de détente, une occasion de

- parler et reprendre des forces
- développer le goût, découvrir les saveurs
- réaliser le goût de ce qu'il mange et expliquer pourquoi il apprécie
- connaître le nom de ce qu'il mange
- apprendre de quoi est composé ce qu'il mange, d'où cela provient
- rester assis quelques instants, accepter quelqu'un à côté de soi,
- attendre son tour.
- se laver les mains, lever ses manches, s'essuyer les mains, la bouche. –
- apprendre à se servir seul et à gérer son gobelet (se servir, gérer la quantité, ne pas renverser son gobelet...)

Donnez à votre enfant un petit en-cas sain sans sucre ajouté

- Produit laitier (fromage ou autre)
- Fruits ou légumes
- Aliment salé
- Biscuits complets
- **Pas de** bonbons ni autres sucreries

De l'eau sera servie, merci de ne pas apporter d'autres boissons.

ECOLAGE

- Une **facture** vous sera envoyée chaque fin de mois par la CIVAF
- **Tout mois commencé est dû.**
- La direction se permettra de suspendre la prise en charge de l'enfant en cas de non-paiement dans les délais.
- Aucune réduction n'est accordée en cas d'absence. Toutefois, si l'absence a été excusée, il est possible de remplacer la ou les demi-journées en fonction des disponibilités de Milou. Ces remplacements ne sont pas cumulables et sont à prendre dans les plus courts délais.
- Toute absence non excusée ne donne pas droit à un remplacement.
- Toute absence de 3 semaines non excusée entraîne l'annulation de l'inscription. Les deux mois suivants sont dus.

Au cas où vous devriez retirer votre enfant du jardin d'enfants, un préavis de 2 mois par **écrit** est demandé. En cas de non-respect de ce délai : les deux mois devront être payés.

Seules les vacances d'été ne sont pas comprises dans l'écolage. L'écolage est calculé sur 10 mois, les vacances sont déjà prises en compte dans le calcul du forfait mensuel.

Une réduction de 10% est accordée au 2^{ème} enfant de la même famille.

COLLABORATION

Pour une bonne prise en charge de votre enfant, nous vous prions de nous informer de tous les événements importants de sa vie, ceci afin de mieux comprendre son comportement et de pouvoir répondre à ses besoins.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement supplémentaire par email à milou.sion@hotmail.ch ou par tél. au 027 323 38 75 dès le **02.09.2019**.

Dans l'attente de vous voir ou revoir, je vous envoie mes meilleures salutations.

Catherine Moix, Directrice

Nous sommes ouverts au dialogue et souhaitons vivement entretenir le contact et la collaboration avec les parents.



Jardin d'enfants "M I L O U"

Av. Mce-Troillet 127, 1950 SION

027/323.38.75
milou.sion@hotmail.ch

Règlement

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Nom de l'enfant :

Date :

Signature des parents :

Merci de nous retourner cette feuille signée



Jardin d'enfants "MILOU"

Av. Mce-Troillet 127, 1950 SION
027/323.38.75
milou.sion@hotmail.ch

Tarifs

Fréquentation	Tarif
½ journée par semaine	CHF 70.-/mois
2 demi-journées par semaine	CHF 110.-/mois
3 demi-journées par semaine	CHF 150.-/mois
4 demi-journées par semaine	CHF 190.-/mois
5 demi-journées par semaine	CHF 230.-/mois
6 demi-journées par semaine	CHF 270.-/mois
7 demi-journées par semaine	CHF 310.-/mois

L'écolage sera facturé en fin de mois. Les vacances scolaires sont déjà comprises dans l'écolage (sauf en été).



PLAN DE SCOLARITÉ Année 2019-2020
Elèves de 1H à 8H

(sous réserve de modifications du DEF)

CALENDRIER

début des cours lundi **19 août 2019** le matin
fin des cours vendredi **19 juin 2020** le soir

JOURS DE CONGÉ

Congés hebdomadaires

1^{ère} Harmos : congé le mercredi
de 2^{ème} à 4^{ème} Harmos / informations de l'enseignant-e
de 5^{ème} à 8^{ème} Harmos / mercredi après-midi et samedi toute la journée

Automne

du mercredi 23 octobre 2019 à midi
au lundi 4 novembre 2019 le matin

Noël

du vendredi 20 décembre 2019 le soir
au lundi 6 janvier 2020 le matin

Hiver – Carnaval

du vendredi 21 février 2020 le soir
au lundi 2 mars 2020 le matin

St-Joseph

Jeudi 19 mars 2020

Pâques

du jeudi 9 avril 2020 le soir
au lundi 20 avril 2020 le matin

Ascension

du mercredi 20 mai 2020 à midi
au lundi 25 mai 2020 le matin

Pentecôte

Lundi 1^{er} juin 2020

Fête-Dieu

Jeudi 11 juin 2020

CENTRE SCOLAIRE

Si les parents n'ont pas reçu d'avis particulier, les enfants se présentent à l'entrée du centre scolaire qu'ils ont fréquenté l'année précédente.

DEMANDES DE CONGÉ

Des congés ne peuvent être sollicités que pour des motifs sérieux, par écrit, 15 jours à l'avance. Le formulaire adéquat peut être obtenu soit en le téléchargeant sur le site www.sion.ch (Guichet électronique-Ecoles et formation) ou en le demandant au maître titulaire. Il sera rempli et retourné à l'enseignant pour transmission à la Direction des écoles.

Nous signalons aux parents que les vacances familiales ou les voyages dans les pays d'origine sont à programmer en tenant compte du plan de scolarité.

ABSENCES

L'absence d'un enfant doit être immédiatement communiquée à la maîtresse ou au maître, par téléphone. Une déclaration médicale sera fournie après une absence d'une semaine. Toute absence injustifiée peut faire l'objet d'une sanction.



SCHUL- und FERIENPLAN Schuljahr 2019-2020
Kinder der 1H bis 8H

(Unter Vorbehalt Änderungen des DVB)

DAUER DES SCHULJAHRES

Schulbeginn Montag **19. August 2019** morgens
Schulschluss Freitag **19. Juni 2020** abends

FERIEN UND SCHULFREIE TAGE

Wöchentliche schulfreie Tage

1. Harnos : Schulfrei Mittwoch
2. bis 4. Harnos : siehe Informationen der Lehrperson
5. bis 8. Harnos/Mittwoch Nachmittag und Samstag den ganzen Tag

Herbstferien

vom Mittwoch, 23. Oktober 2019 mittags
bis Montag 4. November 2019 morgens

Weihnachten

vom Freitag, 20. Dezember 2019 abends
bis Montag, 6. Januar 2020 morgens

Fastnacht

vom Freitag, 21. Februar 2020 abends
bis Montag, 2. März 2020 morgens

St. Josef

Donnerstag, 19. März 2020

Ostern

vom Donnerstag, 9. April 2020 abends
bis Montag, 20. April 2020 morgens

Auffahrt

vom Mittwoch 20. Mai 2020 mittags
bis Montag 25. Mai 2020 morgens

Pfingsten

Montag, 1. Juni 2020

Fronleichnam

Donnerstag, 11. Juni 2020

SCHULZENTRUM

Wenn die Eltern keine anderen Informationen erhalten haben, melden sich die Kinder am ersten Schultag am Eingang des Schulhauses, das sie im Vorjahr besucht haben.

GESUCHE FÜR SCHULFREIE TAGE

Zusätzliche schulfreie Tage sollten nur aus triftigen Gründen schriftlich verlangt werden, 15 Tage im Voraus. Sie finden das entsprechende Formular auf Internet www.sion.ch (Guichet électronique-Ecoles et formation) oder bei der Lehrperson; diese leitet dann die Unterlagen an die Schuldirektion weiter.

Wir machen die Eltern darauf aufmerksam, dass Familienferien oder Reisen ins Heimatland gemäss vorliegendem Schul- und Ferienplan organisiert werden müssen.

ABWESENHEIT

Die Abwesenheit eines Kindes ist der Lehrperson umgehend telefonisch zu melden. Bei einer Absenz von mehr als einer Woche ist ein ärztliches Zeugnis vorzuweisen.

Bei unberechtigten Abwesenheiten muss mit Strafmassnahmen gerechnet werden.